



Séparation couple non marié, dédomagement

Par **carob**, le **31/01/2018** à **14:15**

Bonjour,

Séparée depuis quelques jours, je souhaiterais savoir ce à quoi j'ai droit concernant la maison : celle ci a été construite par nous, sur le terrain de monsieur. L'emprunt principal a été contracté par lui seul (plus une rallonge aux deux noms). J'ai évidemment participé aux paiement des mensualités (compte joint sur le quel tout est prélevé) et estime donc devoir être dédomagée.

Je ne connais pas les droits et devoirs de chacun de nous.

Je quitte le domicile et repart de zéro.

Quels sont mes droits et qu'ai je le droit de demander?

Par **morobar**, le **31/01/2018** à **15:27**

Bonjour,

Vous pouvez espérer une "récompense".

* Le terrain est à lui==> la maison aussi

* l'emprunt est à son nom, donc l'entier financement aussi.

Vous avez participé aux dépenses de la vie courante, et vous aurez du mal à obtenir la fameuse récompense.

Mais "séparée" signifie quoi exactement en terme de statut de cette union ?

Par **amajuris**, le **31/01/2018** à **18:11**

bonjour,
concernant la propriété de la maison, vous n'avez droit à rien.
vous avez le droit de demander ce que vous voulez, mais ce qui est important c'est de prouver les financements que vous prétendez avoir fait.
vous écrivez " J'ai évidemment participé aux paiement des mensualités ".
en la matière, l'évidence ne suffit pas, il faut des preuves.
il faut également tenir compte que vous avez été hébergé par votre concubin dans sa maison.
si votre ex ne veut rien entendre, vous serez contraint de saisir le tribunal pour une procédure longue au résultat aléatoire.
salutations